

<http://www.ayn.fr/spip.php?article962>



22 octobre 2018 - Conseil Municipal

- Démocratie locale - Conseil Municipal - Séances du Conseil Municipal -



Publication date: dimanche 30 septembre 2018

Creation date: 22 octobre 2018

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés

Navigation rapide

- [Préambule : Intervention ASDER](#)
- [2018-10-18-01 Attribution du marché « rampe \(...\) »](#)
- [Questions diverses](#)

L'an 2018 le 22 octobre, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 octobre 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Frédéric TOUIHRAT, Maire

En présence de :

Suzanne BIESSY, Sandra FRANCONY, Alain GUICHERD, Jean-Charles MARCEL, François RIGAUD, Éric POBEL, Christophe VEUILLET, Christophe BELLEMIN-NOËL

Sandra FRANCONY a été élue secrétaire.

Préambule : Intervention ASDER

Le Maire présente un groupe d'étudiants qui, par le biais de l'ASDER, a travaillé sur le bâtiment Mairie-École en matière de rénovation énergétique. Ces étudiants proposent au Conseil une restitution de ce travail qu'ils soutiendront à l'occasion de leurs examens.

2018-10-18-01 Attribution du marché « rampe d'accès au bâtiment mairie-école »

Le 1er Adjoint, chargé des travaux-bâtiments

- rappelle
 - qu'un avis d'appel à la concurrence a été lancé depuis le 20 septembre 2018
 - que la maîtrise d'oeuvre de ce marché a été confiée à Anne-Marie Julien, Architecte
 - que l'annonce a été diffusée dans 2 journaux d'annonces légales
 - que le marché est décomposé en 4 lots (pour un montant global de travaux estimé de 53 120Euros HT)
 - lot 1 : Gros oeuvre
 - lot 2 : Menuiserie
 - lot 3 : Électricité
 - lot 4 : Serrurerie
- explique que les offres reçues en mairie ont été examinées le 20 octobre 2018 par la commission travaux
- souligne le fait que peu d'entreprises ont répondu à cet appel à concurrence et que le résultat de l'ouverture des plis indique que les offres présentées ne sont pas acceptables au regard des critères de jugement retenus (montant proposé très éloigné des estimations initiales)
- propose de déclarer la consultation infructueuse et de relancer une consultation ultérieurement

Considérant les éléments présentés,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide

- de déclarer la consultation infructueuse et de relancer une consultation ultérieurement

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Questions diverses

- Convention La Poste** : Demande pour permettre au facteur de secteur d'avoir accès à la salle du Conseil afin de prendre son repas du midi.
- Demandes d'administrée** :
 - La possibilité d'accéder à la salle d'activités Nord de la Mairie de façon régulière pour permettre aux habitants de se retrouver à l'occasion de soirées jeux.
 - La mise en place d'un cours d'anglais + / - pour débutants
- Renouvellement du Conseil Intercommunal Enfants**. Les élections ont eu lieu avant les vacances d'automne. Le CIE est constitué de 11 enfants.

Prochaine séance : mardi 20 novembre 2018 à 20h30

Fin de séance : 22h20